

25. PRÉCARITÉ ET ENGAGEMENT CITOYEN - Pour ne laisser personne au bord du chemin

La participation en tant que droit implique une société inclusive, rejetant toute forme de discrimination. Elle affirme la dignité irréductible de chaque être humain et lui garantit les ressources nécessaires au développement de sa créativité et de sa réalisation. Quels que soient les aléas de la vie, chaque membre de la société doit être assuré de disposer des ressources suffisantes pour se nourrir et s'abriter.

« Le terme « inclusion » vient, de plus en plus, se substituer à celui de l'intégration. On parle aujourd'hui d'écoles, de sociétés, d'usages et d'objets inclusifs. Mais que signifie vraiment ce terme et en quoi est-il différent de l'intégration ?

Les modèles d'intégration partent du principe que la personne doit s'adapter à un système dit normal, laissant supposer qu'il y ait quelque chose à fixer, réparer chez l'individu. Le principe d'inclusion, lui, tend à s'adapter à la personne plutôt que l'inverse. Ce principe éthique remet donc en question l'aspect ségrégatif de nos systèmes d'intégration actuels et demande à tous de partager une ambition et une volonté collective de s'adapter à la différence.

L'inclusion est donc la reconnaissance de la personne et de ses talents, de son parcours de vie. Elle doit lui permettre de participer à la société en la responsabilisant. Il s'agit en politique sociale de l'accompagner non pour la normer mais pour lui permettre de faire progresser ses talents pour qu'elle puisse assumer ses responsabilités, ses droits et devoirs de citoyen et de citoyenne. L'inclusion vise donc l'émancipation responsable. Elle met l'individu et la société au travail pour avancer. Elle quitte donc le sentiment « d'assistance sociale » pour « l'inclusion sociale ».

Les politiques sociales doivent être interrogées en ce qu'elles contribuent au renforcement du vivre ensemble de manière individuelle et collective.

Elles participent donc à la réduction des inégalités tout en permettant une inclusion et une participation responsable des citoyens et des citoyennes.

Elles soutiennent dans les difficultés, dans les moments de transition, sans enfermer dans des pièges sociaux et les pièges à l'emploi.

Les Engagés sont par excellence le mouvement politique qui soutient les associations, leur apport à la société, à la démocratie et à la cohésion sociale. Dans le cadre des politiques d'inclusion sociale, elles sont centrales. Nous réaffirmons notre volonté de voir aboutir le vote de décrets ou d'ordonnances permettant d'assurer à long terme l'action des associations, la légalité par des textes qui assurent l'égalité de traitement et la pérennisation des moyens pour garantir l'action sociale des associations.

En application du principe de subsidiarité, ce que les associations font bien, il est utile que l'État leur garantisse les moyens d'action dans le respect de la liberté d'association.

Nos priorités :

→ **Inclure la personne dans la société à chaque étape de sa vie**

→ **Améliorer l'accès aux droits sociaux**

→ **Promouvoir l'engagement citoyen et associatif**

1. INCLURE LA PERSONNE DANS LA SOCIÉTÉ À CHAQUE ÉTAPE DE SA VIE

En 2022, 18,7 % de la population belge vivait sous le seuil de la pauvreté. Les statistiques démontrent que seulement 6,7 % des personnes ayant un niveau d'instruction élevé sont exposées au risque de pauvreté ; tandis que ce chiffre s'élevait à 26,2 % pour les individus avec un faible niveau d'éducation¹. Les personnes qui ont un niveau d'instruction faible sont ainsi plus susceptibles de tomber dans la pauvreté. Le diplôme de l'enseignement supérieur ou une formation professionnelle de qualité sont les principaux éléments protecteurs contre la pauvreté.

Un État social digne se doit de mettre en place les conditions nécessaires à l'éradication de la pauvreté. Nous voulons nous donner comme ambition que plus un seul enfant ne vive sous le seuil de pauvreté d'ici dix ans.

¹ <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/risque-de-pauvrete-ou-dexclusion-sociale>

46 **1.1. Garantir une inclusion sociale dès la petite enfance**²

47 Les politiques sociales jouent un rôle essentiel dès la petite enfance. Elles contribuent au moment le plus opportun
48 à réduire les inégalités. Les politiques de prévention de la santé s'y combinent. Il est bien connu que la socialisation
49 de l'enfant est essentielle à son développement tout comme son accès à la culture ou à la créativité. Si aujourd'hui
50 de nombreuses familles sont déjà en difficulté pour trouver un milieu d'accueil, il ne faut pas passer à côté de toutes
51 celles qui n'en cherchent pas pour des raisons de revenus, de culture, pour d'autres raisons socio-économiques... Il
52 est donc indispensable de permettre à toutes les familles de trouver une place d'accueil proche de leur lieu de
53 domicile, de travail ou de formation.

54 Nous voulons :

- 55 ➤ Mettre en œuvre un pacte pour un accueil d'excellence de la petite enfance : il s'agit de mettre en œuvre la
56 réforme négociée durant 2 ans avec le secteur et laissée en friche durant toute la législature écoulée. Elle
57 permet d'abord de pérenniser le secteur et de développer le nombre de places en assurant un réel financement
58 tout en diminuant la participation financière des parents
- 59 ➤ Veiller à l'inclusion des enfants en situation de handicap (cf. Chapitre Handicap)
- 60 ➤ Soutenir la création de haltes-garderies et de baby bus : si la socialisation des enfants est un enjeu majeur de
61 lutte contre les inégalités, il s'agit alors de permettre aux familles de franchir le pas d'un milieu d'accueil. Pour
62 une partie des situations, c'est d'abord par des projets comme les baby bus ou les haltes-garderies que cela
63 passe. Ces projets permettent aussi de développer autrement le dialogue avec les parents, permettent plus de
64 souplesse dans l'accueil et donc sont sur le chemin nécessaire à franchir les barrières socio-économiques et
65 culturelles de certains milieux familiaux.
- 66 ➤ Favoriser l'installation d'accueillantes d'enfants et finaliser le passage au statut d'employée afin de favoriser
67 l'accueil d'enfants dans de petites structures et permettre un contact de confiance renforcé avec les familles
- 68 ➤ Créer de nouveaux Services d'Accueil Spécialisés de la Petite Enfance et les renforcer dans leur capacité
69 d'accompagnement des familles
- 70 ➤ Renforcer et faciliter les procédures de mise en œuvre de la garantie européenne pour l'enfance, instrument
71 européen destiné à combattre l'exclusion sociale dans l'enfance³.

72 **1.2. Accompagner les mineurs non accompagnés**

73 En 2020, le service des Tutelles a évalué qu'il y avait environ 600 à 700 mineurs non accompagnés en Belgique⁴,
74 présents non seulement dans les rues, mais également dans divers centres tels que Fedasil et la Croix-Rouge.
75 Cependant, les organisations sur le terrain estiment que de nombreux mineurs ne sont pas officiellement répertoriés,
76 ce qui suggère qu'il pourrait y en avoir en réalité un nombre bien plus élevé.

77 Nous voulons :

- 78 ➤ Mettre en place des centres d'hébergement d'urgence spécialement conçus pour les mineurs non
79 accompagnés qui se trouvent à la rue. Ces centres doivent offrir un logement sûr, de la nourriture, des soins
80 de santé et un soutien immédiat. Les centres d'accueil devraient proposer des activités éducatives telles que
81 des cours de langue, des ateliers artistiques et culturels, et des activités sportives. Ces programmes visent à
82 favoriser le développement personnel et à aider les mineurs à s'intégrer plus facilement dans la société belge.
- 83 ➤ Créer des équipes spécialisées chargées de rechercher et d'identifier les mineurs non accompagnés vivant
84 dans la rue. Ces équipes devraient travailler en étroite collaboration avec la police et les organisations
85 humanitaires.
- 86 ➤ Mettre à disposition des MNA des services de soutien psychologique et social, y compris des conseillers formés
87 pour traiter les problèmes spécifiques auxquels ils sont confrontés.
- 88 ➤ Assistance juridique : les centres devraient également proposer une assistance juridique pour aider les MNA à
89 comprendre leurs droits et à les défendre dans les procédures administratives, notamment les demandes
90 d'asile.

² Aussi dans Famille

³ Aussi dans Enfance/Famille ?

⁴ <https://www.levif.be/belgique/migrants-de-plus-en-plus-de-mineurs-etrangers-non-accompagnes-livres-a-eux-meme-a-bruxelles/?fbclid=IwAR2S8op-Q0JvNdHh3tlda9xUJ2egoWmlu2sfnC4S9y6JS05QaJUsEti65iQ>.

91 ➤ Préparation à l'autonomie : les centres d'accueil devraient offrir des programmes de préparation à l'autonomie
92 pour les MNA plus âgés, afin de les aider à acquérir les compétences nécessaires pour vivre de manière
93 indépendante une fois qu'ils atteignent l'âge de 18 ans.

94 ➤ Faciliter la réunification familiale lorsque c'est possible et dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

95 ➤ Soutenir le réseau associatif et lui permettre de se coordonner de manière efficace par un renforcement des
96 moyens humains.

97 **1.3. Lutter contre la précarité étudiante**

98 La précarité étudiante a des répercussions très défavorables sur la santé tant physique que mentale des étudiants,
99 ce qui entrave considérablement leur succès académique. Ces difficultés financières peuvent se traduire par un accès
100 limité à une alimentation adéquate, des conditions de logement inadéquates et un accès restreint aux soins de
101 santé. Cela souligne l'importance cruciale de mettre en place des mesures de soutien adaptées pour les étudiants
102 en situation de précarité, afin de promouvoir leur bien-être global et d'améliorer leurs chances de réussite
103 académique.

104 Les chiffres nous montrent que l'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou le fait de suivre une
105 formation professionnelle de qualité sont les principaux éléments protecteurs contre la pauvreté. C'est pourquoi
106 nous devons accorder une attention particulière à la précarité des étudiants et des apprenants, afin de les soutenir
107 dans leur parcours de formation et les guider vers la réussite.

108 De plus, le coût du logement représente la part prépondérante des dépenses des étudiants, estimée à environ 50
109 % de leur budget alors qu'il est conseillé de ne jamais dépasser 30%. À Bruxelles, les logements étudiants sont
110 particulièrement onéreux par rapport aux autres régions du pays. La pénurie de logements étudiants à Bruxelles est
111 alarmante, et les prix des kots ne cessent d'augmenter.

112 La prostitution parmi les étudiants est une réalité difficile à mesurer, car il existe peu d'études sur ce sujet. De plus,
113 ceux et celles qui se prostituent pendant leurs études sont souvent très discrets, peu enclins à chercher de l'aide par
114 peur d'être jugés et stigmatisés.

115 Le nombre de profils étudiants sur les plateformes en ligne spécialisées a récemment augmenté d'environ 2 à 3%⁵.

116 Il est essentiel de ne pas minimiser cette réalité. Ce phénomène mérite une considération sérieuse. La prostitution
117 chez les jeunes est étroitement liée à la précarité.

118 Nous voulons :

119 ➤ Inclure dans les allocations familiales, les allocations d'études et d'en faire une aide mensuelle dès l'inscription
120 dans les études supérieures.

121 ➤ Mettre en place une réglementation visant à contrôler les coûts des supports de cours et étendre la gratuité
122 des supports de cours à un éventail plus large de bénéficiaires, notamment les étudiants à condition modeste
123 et d'autres groupes vulnérables, y compris les étudiants étrangers.

124 ➤ Supprimer la condition d'attente de cinq ans pour les étudiants non issus de l'Union européenne afin de leur
125 permettre d'accéder aux allocations d'études.

126 ➤ Évaluer la faisabilité d'octroyer un complément aux allocations d'études lorsque la mobilité internationale ou
127 un stage est une composante intégrale du programme annuel de l'étudiant.

128 ➤ Octroyer une aide financière équivalente à une bourse d'études en prolongeant leurs allocations familiales aux
129 étudiants qui choisissent d'effectuer leur bachelier en promotion sociale ou qui suivent une formation
130 qualifiante dans les métiers en pénurie

131 ➤ Soutenir financièrement les projets de logements étudiants menés par les établissements d'enseignement
132 supérieur, visant à offrir des kots à des tarifs compétitifs par rapport au secteur privé.

133 ➤ Réserver un quota spécifique de chambres pour les étudiants bénéficiaires de bourses, garantissant ainsi leur
134 accès à des logements abordables.

⁵ <https://www.lalibre.be/belgique/societe/2022/10/19/des-etudiants-de-nimporte-quel-etablissement-superieur-peuvent-tomber-dans-la-prostitution-TTE53O3VGZF7ZBELCH5YPUOVOE/#:~:text=%C3%80%20chaque%20crise%20%C3%A9conomique%2C%20la,ordre%20de%20%20%C3%A0%20%25.>

- 135 ➤ Mettre à disposition des logements privés à tarif réduit pour les étudiants en situation précaire, en veillant à
- 136 la qualité des logements en termes d'insonorisation et de salubrité.
- 137 ➤ Encourager la création d'une agence immobilière sociale étudiante en Wallonie et augmenter le nombre de
- 138 biens gérés par l'agence immobilière sociale étudiante de Bruxelles.
- 139 ➤ Instaurer une prime pour la mise en conformité et l'aménagement de chambres destinées aux étudiants au
- 140 sein des domiciles.
- 141 ➤ Étudier la possibilité de mettre en place un système de permis locatif spécifique pour les logements étudiants.
- 142 Ce système viserait à renforcer la surveillance de la qualité des logements destinés aux étudiants sur le marché
- 143 tout en garantissant que les loyers restent abordables.
- 144 ➤ Octroyer 12 séances gratuites par an pour les jeunes chez le psychologue
- 145 ➤ Étendre le bénéfice du tarif étudiant aux étudiants âgés de plus de 26 ans. Il pourrait être prolongé jusqu'à 28
- 146 ans voire mettre en place un statut étudiant pour la STIB et le TEC sans imposer de limite d'âge.
- 147 ➤ Veiller à ce que les campus soient accessibles en transports en commun
- 148 ➤ Sensibiliser les jeunes contre les risques liés à la prostitution et les conséquences sur la santé physique et
- 149 mentale, les informer des alternatives, des aides auquel ils ont droit notamment auprès de la Fédération
- 150 Wallonie-Bruxelles, de leurs établissements scolaires et des autres niveaux de pouvoir
- 151 ➤ Renforcer des services de soutien psychologique et social dans les établissements scolaires, les universités et
- 152 les centres de jeunes, pour aider les étudiants en situation de précarité à surmonter leurs difficultés.
- 153 ➤ Mettre en place des opportunités d'emploi flexible et à long terme pour les étudiants tout en leur laissant la
- 154 possibilité d'assister à leurs cours.

155 **1.4. Sortir les adultes de la précarité**

156 Les politiques de sécurité sociale et les politiques sociales pallient les accidents de parcours. Si on a longtemps parlé

157 de « filet de sécurité (sociale) », on doit aujourd'hui parler de filets au pluriel, de complexité des politiques, de

158 lasagnes des compétences, de parcours administratifs compliqués, de situations de précarité qui se conjuguent

159 (précarité sociale, chômage de plusieurs générations, accueils de personnes réfugiées, assuétudes diverses,

160 isolement social ...) et d'une plus grande dualisation due en partie à une réduction de nombre de personnes dites

161 de « classe moyenne ». Les situations rencontrées par les services d'accompagnement social sont de plus en plus

162 complexes et nécessitent un investissement de la société de plus en plus important. Telles que menées à ce jour, les

163 politiques de l' « État social actif » ou d' « activation » n'ont pas fait reculer les inégalités. Il est temps de prendre

164 les questions par un autre bout et d'apporter d'autres types de solutions.

165 En conjuguant le développement collectif et la responsabilité individuelle, la responsabilité collective et le

166 développement personnel. Cela passe tant par des propositions portant sur les besoins

167 fondamentaux (alimentation, santé, inclusion sociale, logement, revenu...) que par les actions qui permettent la

168 réalisation de soi pour participer activement à la société.

169 1.1.1. Garantir à chacun les ressources nécessaires pour mener une vie digne

170 Bénéficier d'un revenu digne permet d'éviter de tomber dans la pauvreté. Un emploi de qualité constitue de ce fait

171 un rempart important contre la pauvreté. Néanmoins, le travail n'est pas accessible à tous ou en tout temps. Dès

172 lors, nous pensons qu'il est essentiel que ceux qui ne peuvent travailler pour une raison x ou y puissent mener une

173 vie décente.

174 Nous voulons :

- 175 ➤ Augmenter le niveau des allocations familiales. ⁶
- 176 ➤ Revaloriser le Revenu d'Intégration Sociale et le montant des allocations des personnes handicapées. ⁷
- 177 ➤ Garantir un montant minimal de 1 500 € net pour les pensions légales, indépendamment des parcours
- 178 professionnels antérieurs.

⁶ Aussi dans Familles et Genre

⁷ Aussi dans Handicap

- 179 ➤ Accorder la priorité aux pensionnés les plus fragiles, notamment aux femmes dont la pension moyenne est
 180 largement inférieure à celle des hommes en raison de l'absence de reconnaissance de leur investissement dans
 181 la gestion familiale.⁸
- 182 ➤ Renforcer les aides spécifiques pour les enfants au sein des familles monoparentales⁹
- 183 ➤ Octroyer des moyens structurels supplémentaires aux CPAS, tant en termes humains que financiers.
- 184 ➤ Permettre le versement des contributions alimentaires de manière automatique, en cas de séparation, afin de
 185 lever cette emprise que gardent certains conjoints en ne payant pas cette contribution et apaiser de ce fait les
 186 mamans solos¹⁰.
- 187 ➤ Renforcer et faciliter les procédures de mise en œuvre de la garantie européenne pour l'enfance, instrument
 188 européen destiné à combattre l'exclusion sociale dans l'enfance.¹¹
- 189 ➤ Améliorer les espaces d'accueil pour personnes précarisées et les rendre plus inclusifs et familiaux.
- 190 1.1.2. Garantir l'accès au logement¹²
- 191 Entre 2018 et 2021, à Bruxelles, le nombre de personnes sans domicile fixe a augmenté de 27 %. En 2021, les
 192 recensements supervisés par la Fondation Roi Baudouin ont révélé les chiffres suivants :
- 193 Bruxelles : 5 313 personnes sans-abri dans les rues, dont plus de 900 enfants.
- 194 Charleroi : 959 adultes et 200 enfants.
- 195 Namur : 874 adultes et 272 enfants.
- 196 Liège : 422 adultes et 78 enfants.
- 197 Arlon : 149 adultes et 69 enfants¹³.
- 198 Trouver sa place dans la société commence par bénéficier d'un logement de qualité. C'est à partir de ce moment-là
 199 qu'il sera possible de régler les problèmes rencontrés par la personne. Rappelons en ce sens que le droit à un
 200 logement convenable est reconnu comme faisant partie du droit à un niveau de vie suffisant dans l'article 25 de la
 201 Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Notre constitution prévoit également le droit à un logement
 202 en son article 23.
- 203 Nous voulons :
- 204 ➤ Augmenter le nombre de logements sociaux et à loyer modéré en assurant une mixité dans les quartiers.
- 205 ➤ Encourager les propriétaires privés à mettre leurs biens en location, via une Agence Immobilière Sociale ou
 206 une société de logement public.
- 207 ➤ Affecter obligatoirement une partie des logements construits dans le cadre d'une promotion immobilière aux
 208 logements publics.
- 209 ➤ Développer l'offre des centres d'accueil pour les sans-abris, car bénéficier d'un toit est la première étape de la
 210 réinsertion sociale, notamment à travers les initiatives *Housing First* pilotées par les pouvoirs publics.
- 211 ➤ Faciliter la location en commun d'un logement par plusieurs familles monoparentales¹⁴.
- 212 ➤ Soutenir le développement du Community Land Trust qui permettent d'acheter un bâtiment sans devenir
 213 propriétaire du terrain, de sorte à rendre moins onéreux l'accès à la propriété et les projets d'habitat groupé
 214 permettant à plusieurs ménages de se partager un même terrain.
- 215 ➤ Soutenir toutes les initiatives qui permettent d'acheter un bâtiment sans devenir propriétaire du terrain,
 216 de sorte à rendre moins onéreux l'accès à la propriété et les projets d'habitat groupé permettant à plusieurs
 217 ménages de se partager un même terrain.

⁸ Aussi dans Aînés et Genre

⁹ Aussi dans Genre et dans Familles

¹⁰ Aussi en Familles

¹¹ Aussi dans Enfance/Famille ?

¹² Aussi dans logement

¹³ <https://www.croix-rouge.be/2022/11/22/precarite-en-hausse-la-croix-rouge-renforce-ses-activites-aupres-des-personnes-sans-abri/#:~:text=Entre%202018%20et%202021%2C%20le,dont%20plus%20de%20900%20enfants.>

¹⁴ Aussi dans famille

- 218 ➤ Faciliter l'accès au logement des personnes précarisées en renforçant les possibilités d'octroi d'un crédit social
219 permettant d'emprunter à très long terme sans devoir apporter de capitaux propres et à un taux préférentiel.
- 220 ➤ Interdire de lier l'octroi d'un taux préférentiel à l'achat de produits d'assurance annexe ou à l'obligation de
221 maintenir une épargne minimale dans une institution bancaire donnée et plafonner les frais de dossier liés à
222 l'octroi d'un crédit hypothécaire ou au rachat de celui-ci.
- 223 ➤ Permettre à l'emprunteur d'allonger sans frais la durée de remboursement d'un prêt en cas de hausse d'un
224 taux d'intérêt variable ou d'une perte significative de revenus.
- 225 ➤ Adapter la procédure d'expulsion pour cause d'insalubrité en vue de mieux protéger le locataire qui serait
226 victime de l'expulsion par le paiement par le propriétaire de son loyer de relocation.
- 227 ➤ Suivre l'état du parc de logements wallon, son évolution et son utilisation, afin de revaloriser l'offre de
228 logements de qualité et de mettre en œuvre une politique plus proactive en matière de lutte contre les
229 logements insalubres.
- 230 ➤ Combattre l'existence de logements vacants de longue durée via des actions en cessation à l'encontre des
231 propriétaires afin de les obliger à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire occuper leur bien
232 (rénovation, location, vente).
- 233 ➤ Instaurer de sanctions plus efficaces à l'encontre des propriétaires indécents, et ce afin de lutter contre
234 l'insalubrité des logements.
- 235 ➤ Créer un Fonds régional de garantie locative en Wallonie, sur la base du modèle bruxellois.
- 236 ➤ Rendre plus abordable l'accès au logement (loyer supérieur au logement social, mais inférieur au marché) via
237 les AIS, par la mise à disposition de terrains communaux (emphytéose) auprès d'une coopérative, d'une
238 association ou d'une entreprise socialement responsable.
- 239 ➤ Améliorer le calcul des loyers des logements publics afin de mieux prendre en compte les caractéristiques du
240 logement (performance énergétique, confort) et les revenus des locataires.
- 241 ➤ Développer la colocation dans le logement public. Les enfants qui ne possèdent pas d'espace personnel dans
242 une habitation éprouvent plus souvent des difficultés scolaires. Les logements publics doivent prévoir une
243 chambre individuelle pour les enfants afin de permettre un espace d'intimité à chacun.
- 244 ➤ S'assurer que les normes de construction intègrent des critères de bien-être social : taille des logements,
245 largeur de portes, adaptabilité des logements, urbanisme, trottoirs, sécurité, espaces publics ... pour une
246 politique du logement réellement inclusive
- 247 ➤ À Bruxelles, étudier la possibilité de mettre en place un système de permis locatif spécifique pour les logements
248 étudiants. Ce système viserait à renforcer la surveillance de la qualité des logements destinés aux étudiants sur
249 le marché tout en garantissant que les loyers restent abordables.¹⁵
- 250 ➤ Encourager la création d'une agence immobilière sociale étudiante en Wallonie et augmenter le nombre de
251 biens gérés par l'agence immobilière sociale étudiante de Bruxelles.
- 252 ➤ Accroître le nombre de logements de transit et d'urgence pour reloger les personnes sans abri ou dont le
253 logement précédent a été déclaré insalubre via des projets de « Tiny houses » et l'occupation temporaire des
254 bâtiments et terrains vides appartenant aux organismes publics.
- 255 ➤ Favoriser l'habitat léger en assouplissant foncièrement les règles, tant que soient respectées les normes de
256 sécurité et de salubrité et s'intègrent dans le paysage rural ou urbain environnant.
- 257 ➤ En Wallonie, assurer la mise en place d'un guichet unique du logement dans chaque commune (ou CPAS), en
258 partenariat avec les organismes compétents (SLSP, AIS).
- 259 ➤ Soutenir les locataires et propriétaires dans l'enregistrement de leurs baux afin de protéger les droits et devoirs
260 de chacun et mieux appréhender la structure du parc locatif. Pour ce faire, nous simplifierons la démarche
261 d'enregistrement et instaurerons une obligation de l'administration d'informer le bailleur et le locataire de
262 l'enregistrement. Dans le cadre des démarches de domiciliation, les locataires seront également sensibilisés
263 par le personnel communal et les services de police à l'importance de voir son bail enregistré

¹⁵ Aussi dans enseignement supérieur

- 264 ➤ Afin de réduire les risques financiers des propriétaires-bailleurs, identifier les loyers impayés comme une dette
 265 prioritaire sur les autres dettes liées à l'habitation (énergie, eau, télécommunications) de sorte que dans le
 266 cadre d'un règlement collectif de dettes, les loyers soient remboursés avant les fournisseurs d'énergie, d'eau
 267 et de télécommunication.
- 268 ➤ Garantir l'octroi d'un régime aligné sur celui des bénévoles d'ASBL pour les syndicats bénévoles ou membres
 269 d'une copropriété qui rendent des petits services à cette dernière de bénéficier en ce qui concerne la
 270 perception de dédommagements réduits (maximum 1.600 euros/an).
- 271 1.1.3. Garantir l'accès à une alimentation saine et équilibrée ainsi qu'à des biens de première nécessité
- 272 Nous voulons :
- 273 ➤ Promouvoir les frigos solidaires dans des lieux sous surveillance et les récupérations des invendus alimentaires
 274 des grands distributeurs.
- 275 ➤ Soutenir les épiceries sociales locales et les restaurants sociaux qui permettent de consommer des aliments
 276 sains, locaux et éventuellement bio à des prix très réduits tout en offrant un emploi à des personnes
 277 précarisées.
- 278 ➤ Encourager les universités et hautes écoles à organiser des repas à un prix dérisoire d'1 euro à l'occurrence de
 279 2 fois par jour en collaboration avec des étudiants des services sociaux et des écoles d'hôtellerie.
- 280 ➤ Diminuer ou supprimer la TVA sur des produits sains et cultivés localement (avec une transparence sur ces
 281 informations) ainsi que sur d'autres produits de première nécessité
- 282 ➤ Instaurer une allocation alimentaire mensuelle via une cotisation de sécurité sociale redistribuée sous forme
 283 de "chèques alimentation" qui ne peut être dépensés que pour des produits (non-)transformés conventionnés
 284 (durables, circuits-courts, offrant une juste rémunération...) par une administration publique de l'alimentation.
 285 La mise en place du système pourrait donc être progressive avec des projets pilotes dans différentes
 286 communes pour ensuite élargir le dispositif sur toute la Région wallonne et encore mieux sur toute la Belgique.
- 287 ➤ Développer des potagers communautaires soit par quartier, avec des terrains publics mis à disposition dans
 288 des formats individuels ou collectifs.
- 289 ➤ Soutenir l'ouverture de boutiques de seconde main (CPAS et associatives) et les lieux de distribution de colis
 290 alimentaires
- 291 ➤ Soutenir l'initiative des associations et des particuliers qui distribue des protections menstruelles à des
 292 personnes moins favorisées.
- 293 1.1.4. Garantir un accès à des services bancaires et assurantiels de base
- 294 Disposer d'un compte en banque, pouvoir accumuler une petite épargne et disposer d'assurances couvrant les
 295 risques essentiels est aujourd'hui indispensable pour pouvoir participer à la société et ne pas être menacé à chaque
 296 instant de tomber dans l'extrême précarité.
- 297 Nous voulons :
- 298 ➤ Donner accès gratuitement à un compte bancaire aux personnes à très faibles revenus et interdire les frais
 299 d'incident bancaire pour les services bancaires de base, car les clients ayant des difficultés financières sont
 300 pénalisés ;
- 301 ➤ Rendre obligatoire la souscription d'une assurance-incendie et créer un mécanisme de solidarité entre les
 302 assurés afin de réduire le coût de souscription pour les biens de faibles valeurs ;
- 303 ➤ Rendre obligatoire la souscription d'une assurance « responsabilité civile familiale » et en encadrer le prix ;
- 304 ➤ Interdire de moduler le prix des assurances automobile en fonction de l'âge afin de ne plus pénaliser les jeunes
 305 conducteurs.¹⁶
- 306 ➤ Sensibiliser les jeunes à la gestion d'un budget
- 307 ➤ Augmenter les moyens accordés aux services de médiation de dettes afin d'éviter que les personnes soient
 308 surendettées

¹⁶ Aussi dans mobilité ?

309 1.1.5. Garantir l'accès à l'eau et à l'électricité¹⁷

310 L'accès à l'eau et à l'électricité est un déterminant d'une vie digne que nous souhaitons l'inscrire dans la
311 Constitution.

312 Nous voulons :

- 313 ➤ Rénover les logements sociaux et améliorer l'isolation
- 314 ➤ Permettre à chaque personne d'accéder à un quota de base à prix nul ou très faible.
- 315 ➤ Mettre en place une tarification progressive avec une première tranche gratuite pour que le coût de cette
316 mesure soit pris en charge par les gros consommateurs.
- 317 ➤ Mettre en place un tarif social basé sur le revenu et non plus le statut

318 **1.5. Donner la juste place aux migrants**

319 En 2019, le taux d'emploi des immigrants de première génération en Belgique était parmi les plus bas de l'Union
320 européenne. Seulement 61 % d'entre eux avaient un emploi, soit 12 % de moins que les Belges natifs, tandis que
321 pour les immigrants non européens, le taux d'emploi était encore plus bas, à 54 %.

322 L'intégration des travailleurs étrangers en Belgique est entravée par de nombreux obstacles, dont la bureaucratie et
323 des procédures administratives complexes liées à l'emploi des travailleurs étrangers et à l'obtention de titres de
324 séjour. De plus, l'équivalence et la reconnaissance des diplômes étrangers posent des défis, avec des exigences de
325 documents considérables et des frais élevés. Plus de 40 % des demandeurs d'emploi non qualifiés à Bruxelles ont
326 fait des études à l'étranger sans équivalence en Belgique, ce qui limite leur accès à la formation, à certains emplois
327 et à des salaires compétitifs.

328 D'autres facteurs, tels que le faible niveau d'éducation, les obstacles liés à l'obtention de la nationalité belge, la
329 méconnaissance des langues nationales, la discrimination sur le marché du travail, en particulier envers les femmes
330 migrantes, ainsi que les conditions de travail des demandeurs d'asile qui doivent céder 75 % de leur salaire lorsque
331 celui-ci dépasse 500 euros¹⁸, entravent également l'intégration.

332 Pour favoriser la croissance économique, renforcer la Sécurité sociale et pallier les effets du vieillissement de la
333 population, résorber les métiers dits en pénurie, la Belgique doit améliorer l'intégration des ressortissants étrangers
334 sur le marché du travail. Cette démarche offre non seulement des avantages économiques, mais contribue
335 également à l'autonomie des immigrants, favorisant ainsi la cohésion sociale et le vivre-ensemble.

336 Nous voulons :

- 337 ➤ Ouvrir le droit pour les candidats réfugiés à avoir un droit au travail tant qu'ils ne sont pas expulsés (lutte
338 contre le travail au noir, diminution des dépenses publiques, intégration des personnes).
- 339 ➤ Établir des normes uniformes pour l'octroi de permis de travail, en éliminant les distinctions entre les catégories
340 d'étrangers et en assurant une égalité de droits pour tous les migrants
- 341 ➤ Faciliter l'accès des migrants au marché du travail en éliminant les obstacles administratifs, en proposant des
342 cours de langue et de formation professionnelle et en luttant contre les pratiques discriminatoires lors du
343 recrutement
- 344 ➤ Déployer le mentorat en définissant un cadre normatif et un financement structurel où les personnes issues
345 de la migration sont guidées et soutenues par des mentors expérimentés
- 346 ➤ Accélérer la reconnaissance des diplômes et des équivalences en harmonisant les systèmes d'équivalence dans
347 les trois Communautés et en créant des organismes dédiés à l'évaluation et à la certification des équivalences
348 de diplômes
- 349 ➤ Examiner au cas par cas la régularisation des personnes sans-papiers selon des critères précis et permanents.
350 Un critère continu pour l'attribution d'un titre de séjour pourrait être la capacité à occuper un emploi.
- 351 ➤ Garantir aux migrants les droits fondamentaux : le droit à un abri, de la nourriture, l'accès à des soins de base.

¹⁷ Aussi dans Logement

¹⁸ Pour garder la totalité du salaire et ne pas devoir rétrocéder 75 % du gain, le demandeur d'asile doit quitter le centre d'accueil ;
<https://www.rtb.be/article/quel-droit-au-travail-pour-les-refugies-ukrainiens-en-belgique-et-pour-les-autres-10964106>.

- 352 ➤ Permettre aux migrants possédant un titre de séjour légal et ayant un nouveau-né en Belgique de bénéficier
353 des allocations familiales sans la restriction du délai de séjour 5 ans sans interruption.
- 354 ➤ Mettre à disposition des services d'interprétation et de traduction pour aider les migrants à communiquer et
355 à comprendre les procédures administratives.
- 356 ➤ Offrir un accompagnement juridique pour aider les migrants à comprendre leurs droits et à naviguer dans le
357 système juridique. Garantir l'accès à une assistance juridique pour les migrants tout au long du processus
358 d'asile.
- 359 ➤ Mettre en place des centres d'hébergement temporaires pour les migrants en situation de précarité, en
360 particulier les nouveaux arrivants, les demandeurs d'asile et les sans-abris.
- 361 ➤ Assurer l'accès équitable aux soins de santé pour les migrants, y compris ceux qui n'ont pas de statut légal. En
362 Belgique, les étrangers en situation irrégulière ont droit uniquement à une aide médicale d'urgence¹⁹.
- 363 ➤ Simplifier les démarches de réunification familiale afin de permettre aux migrants de retrouver leurs proches.
364 En raison des exigences telles que la disponibilité d'un logement adéquat et de revenus stables, suffisants et
365 réguliers, de nombreuses personnes d'origine étrangère devront suivre une procédure de regroupement
366 familial. Cependant, ces conditions sont souvent interprétées de manière rigoureuse par les autorités, ce qui
367 rend nécessaire une révision de ces procédures pour garantir une réunification familiale plus accessible.
- 368 ➤ Offrir des programmes d'accueil et d'intégration pour aider les migrants à s'adapter à la société belge, y
369 compris des cours de langue et des informations sur la culture locale. Encourager la participation des migrants
370 à des activités communautaires et culturelles pour favoriser leur intégration.
- 371 ➤ Instaurer des politiques d'encouragement et de soutien au parrainage comme une composante intégrale de
372 la stratégie nationale d'intégration des migrants, en favorisant la participation active des citoyens et des
373 organisations de la société civile dans le processus d'accueil et d'accompagnement des nouveaux arrivants,
374 afin de renforcer leur intégration socioculturelle et socioéconomique dans la société d'accueil.

375

376 **2. AMELIORER L'ACCES AUX DROITS SOCIAUX**²⁰

377 Améliorer la vie des citoyens et des citoyennes nécessite de vouloir réellement faire avancer l'individualisation des
378 droits sociaux. Si cette individualisation a un coût important pour les finances publiques, elle peut s'effectuer par
379 paliers en commençant par les freins à la cohabitation.

380 Non seulement cette individualisation permettrait de sortir de cette suspicion de fraudes entretenue par les
381 opposants à la couverture sociale, mais elle garantirait surtout à des personnes de pouvoir cohabiter sans
382 répercussion sur leurs revenus. Elle est aussi garante des solidarités familiales ou de quartier. Elle lutterait
383 efficacement contre l'isolement.

384 Elle concerne les familles monoparentales, les pensionnés, les personnes isolées en priorité.

385 Nous voulons :

- 386 ➤ Individualiser l'octroi des allocations
- 387 ➤ Simplifier les démarches administratives et tendre vers une automatisation des droits sociaux afin d'éviter les
388 non-recours à ceux-ci
- 389 ➤ Mettre en place une agence des droits sociaux qui a comme mission de reconnaître et de contrôler des droits
390 sociaux. Ceci permettra aux différentes institutions sociales (CPAS, institutions actives dans le secteur du
391 logement...) de se concentrer sur leurs missions centrales d'accompagnement, de fourniture de service ou
392 d'indemnisation.
- 393 ➤ Clarifier les conditions d'octroi de l'aide sociale du CPAS afin de garantir l'égalité entre tous les citoyens et
394 éviter les trop grandes disparités dans l'interprétation de ces conditions entre CPAS.
- 395 ➤ Respecter les exigences du principe de standstill et justifier dûment sur base de l'intérêt général toute
396 régression législative aux droits garantis par la constitution.

¹⁹ Pour les personnes sans papiers, l'affiliation à une mutuelle est interdite, et leur seule option est le droit à l'aide médicale d'urgence. Cela signifie que l'accès aux soins de santé et leur continuité ne sont pas assurés.

²⁰ Aussi dans famille et dans Handicap

397 ➤ Garantir une information de qualité aux personnes les plus précarisées quant à l'accès à leur droit et
398 encourager la création dans chaque commune d'un guichet unique des droits sociaux et des aides à la vie
399 courante : logement, aide à domicile, aide aux personnes handicapées.

400 ➤ Procéder à une évaluation et un suivi permanent des procédures de contrôles des bénéficiaires de prestations
401 sociales et s'assurer que chaque contrôle réponde à des objectifs clairs et soit proportionné à cet objectif.

402

403 **3. PROMOUVOIR L'ENGAGEMENT CITOYEN ET ASSOCIATIF**

404 Une société de participation implique une mutation culturelle pour que chacun prenne conscience de sa
405 responsabilité et ait à cœur le bien commun. Un tissu associatif riche et dynamique est essentiel à la cohésion
406 sociale. Par rapport aux services publics ou aux initiatives privées, l'action associative a le mérite d'être mieux ancrée
407 sur le terrain et de profiter de la force de conviction des personnes acquises à sa cause.

408 **3.1. Mettre en place un service citoyen volontaire**

409 Dans une société de participation, nous voulons stimuler l'engagement dans des projets positifs dès l'enfance.
410 Imaginer les jeunes consacrer quelques mois de leur existence à la société deviendra naturel et constituera une
411 contrepartie de l'accès à un revenu de participation.

412 Nous voulons :

413 ➤ Au niveau fédéral, instaurer un service citoyen généralisé pour les jeunes, volontaire dans un premier temps
414 et obligatoire à terme.

415 ➤ Valoriser les volontaires par un certificat attestant des compétences acquises et une dispense du stage
416 d'attente de chômage.

417 ➤ Dédommager substantiellement le service citoyen pour qu'il ne suscite pas uniquement l'adhésion des jeunes
418 privilégiés et l'inclure dans le calcul pour la pension.

419 **3.2. Octroyer un revenu de participation de 600 euros à chaque citoyen**

420 Afin que chacune et chacun ait la conviction d'être partie prenante de la vie sociale, nous souhaitons instaurer un
421 revenu de participation, une allocation de base offerte par la société à chaque citoyenne et citoyen. Ce revenu ne
422 sera pas suffisant pour vivre, mais correspondra à un investissement de l'État pour faciliter la participation de toutes
423 et de tous. Il réhabilitera l'image de l'État, dès lors que celui-ci ne sera plus celui qui nous prend nos impôts, mais
424 celui qui nous donne un revenu.

425 Nous voulons :

426 ➤ Instaurer un revenu de participation sous la forme d'une allocation de base de 600€ offerte par la société à
427 chaque citoyenne et citoyen de 18 ans et plus.

428 ➤ En contrepartie, inviter chaque citoyen et citoyenne à contribuer au bien-être collectif par une activité
429 socialement utile : un travail, une formation, l'engagement dans une action associative ou les soins apportés à
430 une personne dépendante. Chaque personne pourra choisir son mode de participation ou renoncer à recevoir
431 son revenu.

432 ➤ Mettre sur pied un contrôle pour ce revenu de participation. Il sera effectué sous forme de coups de sonde
433 comme en matière fiscale par des accompagnateurs sociaux. Lorsque les preuves de participation ne seront
434 pas évidentes, un plan sera défini conjointement par l'accompagnateur et la personne concernée sans
435 suppression du revenu de participation.

436 Pour l'ensemble des mesures proposées ici, Les Engagés présentent un plan chiffré qui assure le financement
437 pérenne de la Sécurité sociale.

438 Retrouvez le tableau de recettes et de dépenses en équilibre dans notre Plan Stratégique Fiscalité-Emploi sur :
439 www.lecouragedechanger.be.

440